

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juillet 2012

L'an deux mille douze, **le 30 Juillet**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 juillet 2012, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- Salle Multifonctions : déclaration de lots infructueux et lancement de la consultation des entreprises pour ces lots.**
- 2- Salle Multifonctions : sollicitation d'une subvention pour la salle multifonctions à vocation culturelle auprès de la Communauté de Communes du Pays de la roche Aux Fées**
- 3- Recettes amendes de police : acceptation et engagement à réaliser travaux**
- 4- DIA concernant un terrain situé au lieu-dit « l'Aumelle » cadastré ZE 415**
- 5- DIA concernant un terrain situé au lieu-dit « l'Aumelle » cadastré ZE 205**
- 6- DIA concernant un terrain situé au lieu-dit « l'Aumelle » cadastré ZE 158P**
- 7- Déclassement d'une voie existante et classement de voies nouvelles dans le domaine public communal**
- 8- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2011**
- 9- CCPRF : rapport d'activités 2011**
- 10- Questions et informations diverses :**
 - Salle Multifonctions : point sur attribution subventions
 - Coteau Sud 3 : point sur les travaux

Présents : M. JAMET, M. ROBERT, Mme BOURGES, M. MOREL, Mme FOUILLET, M. CANNIEUX, M. RIGAUDEAU, Mme BRULE, Mme GENDROT, M. DURET.

Excusés : Mlle BELLOCHE

Absents : Mme FAYE, Mme PITOIS, M. FOUCHER, M. COUDRAY

Secrétaire de séance : M. ROBERT

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 Juin 2012 est approuvé à l'unanimité.**

1. Salle Multifonctions : déclaration de lots infructueux et lancement de la consultation des entreprises pour ces lots.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les 18 lots concernant la construction de la salle multifonctions a été lancée le 04 juin 2012 (date d'envoi à la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence).

La date limite de remise des offres était le 04 juillet 2012 à 12h00.

Suite à l'ouverture des offres le 04 juillet à 15h00, il a été constaté que 6 lots ne présentaient aucune offre.

Il s'agit des lots suivants :

- lot n° 2 : MACONNERIE- DEMOLITION-RAVALEMENT
- lot n°3 : CHARPENTE BOIS –BARDAGE
- lot n° 4 : CHARPENTE LAMELLE COLLE
- lot n°5: COUVERTURE ZINC – BARDAGE ZINC
- lot n°7 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU-SERRURERIE
- lot n°18 : COUVERTURE ARDOISE –OPTION

M. le Maire explique qu'il convient de déclarer ces lots comme infructueux et de lancer à nouveau une consultation des entreprises pour ces lots.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECLARE les lots n° 2 MACONNERIE- DEMOLITION-RAVALEMENT, n°3 CHARPENTE BOIS –BARDAGE, n°4 CHARPENTE LAMELLE COLLE, n°5 COUVERTURE ZINC – BARDAGE ZINC, n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU-SERRURERIE et n°18 COUVERTURE ARDOISE –OPTION infructueux,

- DECIDE de procéder à la consultation des entreprises pour ces lots.

2. Salle Multifonctions : sollicitation d'un fonds de concours pour la salle multifonctions à vocation culturelle auprès de la Communauté de Communes du Pays de la roche Aux Fées

M. le Maire explique au conseil municipal qu'un fonds de concours pour la construction de la salle multifonctions à vocation culturelle peut être sollicité auprès de la Communauté de Communes du Pays de la roche Aux Fées.

M. le Maire présente le plan de financement du projet :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Subventions	
		Objet	Montant sollicité
➤ Foncier	102 390.48 €	Communauté de Communes Pays de la Roche Aux Fées	90 000.00 €
➤ Travaux	913 744.07 €		
Honoraires	80 133.36 €	Région –Eco-faur ²	100 000.00€
Frais divers	2 769.75 €		
Révisions	53 451.50 €	Conseil Général (Fonds de Solidarité Territorial)	73 047.00
Rémunération SADIV	23 994.86 €	Autofinancement	
		Objet	Montant
TOTAL	1 176 484.01 €	Fonds propres (foncier déjà acquis)	333 202.57 €
		Emprunt	580 234.44 €
		TOTAL	1 176 484.01€

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un fonds de concours pour la salle multifonctions à vocation culturelle auprès de la Communauté de Communes du Pays de la roche Aux Fées.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

3- Amendes de police : répartition 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général du 21 Mai 2012, a attribué une somme de 4 592.00 € à la commune au titre des recettes des amendes de police pour la réalisation des aménagements suivants :

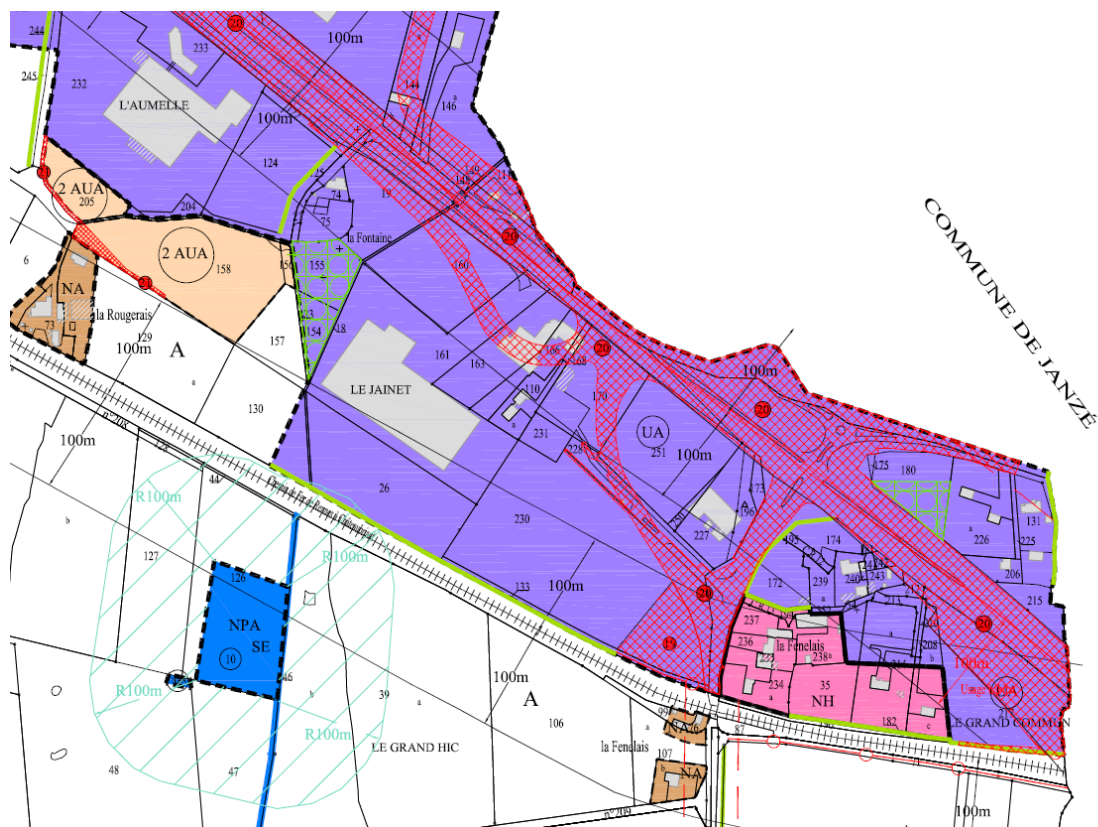
- aménagement de sécurité rue du Stade : 2 442.00€
- aménagement piétons rue du Stade et VC7 : 2 150.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la somme proposée au titre des recettes des amendes de police et s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

4- DIA concernant un terrain situé au lieu-dit « l'Aumelle » cadastré ZE 415

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» à Brie, référencé section ZE 415 propriété de La Communauté de Communes au pays de la Roche aux Fées, et soumis au droit de préemption urbain.



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune

5- DIA concernant un terrain situé au lieu-dit «l'Aumelle» cadastré ZE 205

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» à Brie, référencé section ZE 205 propriété de Mme Hélène MESLIER épouse LEGAY, et soumis au droit de préemption urbain.



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune**

6- DIA concernant un terrain situé au lieu-dit « l'Aumelle» cadastré ZE 158P

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» à Brie, référencé section ZE 158P propriété de La Communauté de Communes au pays de la Roche aux Fées, et soumis au droit de préemption urbain.



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune**

7- Déclassement d'une voie existante et classement de voies nouvelles dans le domaine public communal

La mise en 2x2 voies de la section Corps-Nuds- Janzé de l'axe Bretagne- Anjou est effective depuis novembre 2011 et les travaux d'aménagement des voies de désenclavement sont maintenant terminés.

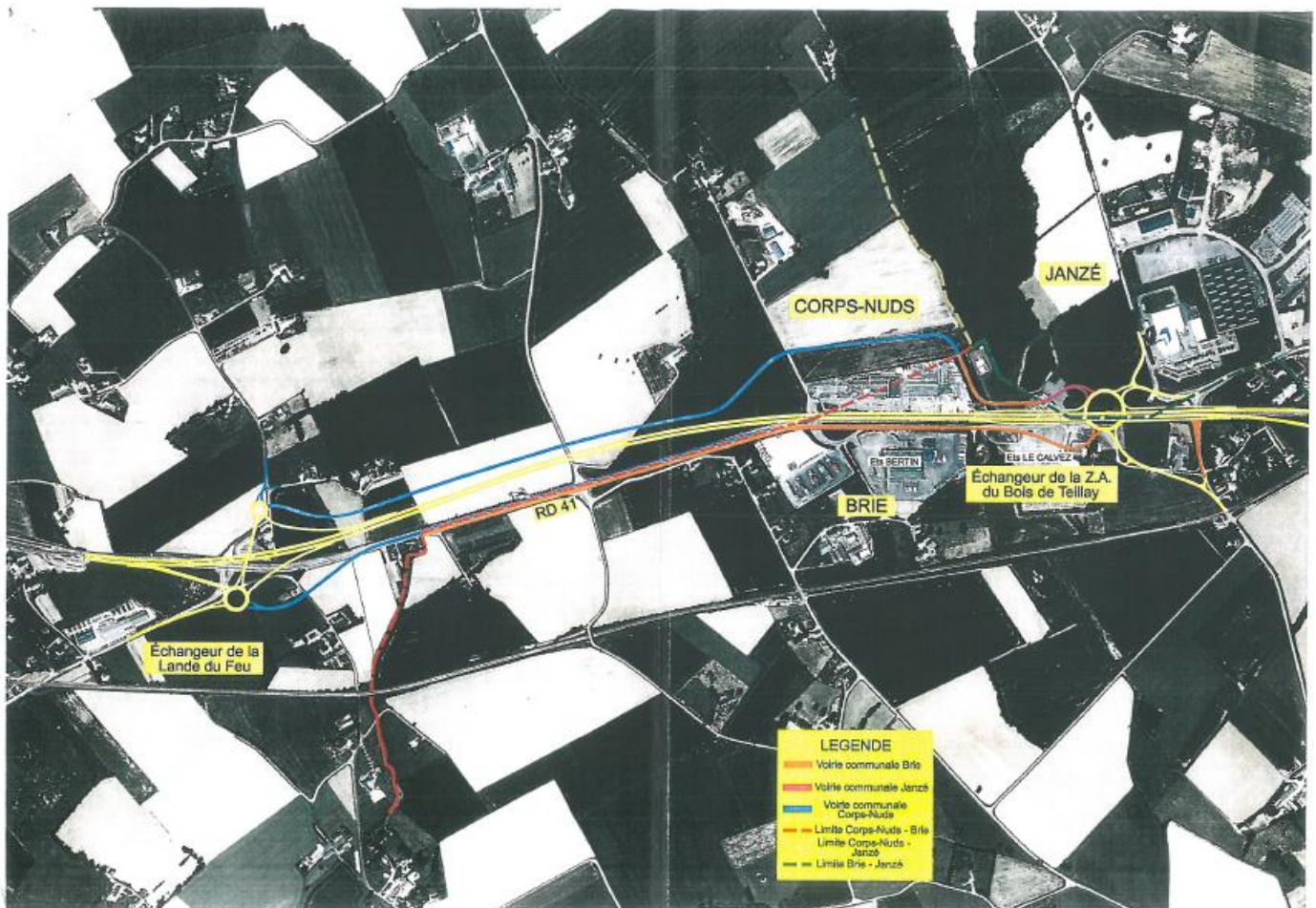
M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de déclassement et classement dans le domaine public communal des voies suivantes :

- le déclassement de la RD 41 en voie communale comprise entre le lieu dit « La Lande du feu » et la ZA du bois de Teillay soit une longueur de 860 m suivant l'axe de la Rd 41, axe qui constitue la limite intercommunale avec Corps-Nuds.

- le déclassement dans le domaine public communal de la RD 93 comprise entre l'ancien carrefour RD 41/RD 93 et le nouveau carrefour avec la RD 93 soit 145 m.

- le classement dans le domaine communal d'une partie de la voie nouvelle reliant l'échangeur de la Lande du Feu à Corps-Nuds et l'échangeur de la ZA du Bois de Teillay. Cette partie est comprise entre les limites communales avec Cors-Nuds et Janzé soit une longueur de 262 m.

- le classement dans le domaine communal de la voie nouvelle implantée au sud de la RD 41 actuelle comprise, d'une part, entre la limite de la commune de Corps-Nuds et les entrepôts Bertin et d'autre part, entre les entrepôts Le Calvez et le giratoire dénivelé coté sud de l'échangeur de la ZA du Bois de Teillay soit respectivement une longueur de 200 m et 298 m.



Ce transfert s'étend à la totalité de l'emprise de la route entre les limites précitées. La Limite d'emprise, qui inclut la chaussée proprement dite et ses dépendances, coïncide avec les limites de propriété.

Cette incorporation est réalisée aux conditions suivantes :

1. Le transfert sera effectif à compter du 1^{er} octobre 2012
2. Cette nouvelle domanialité emporte transfert de propriété au profit de la commune. Le transfert de propriété est effectué à titre gratuit.
3. L'attention de la commune est appelée sur l'existence possible, dans l'emprise de la voie transférée, de divers réseaux et elle s'engage à prendre toutes dispositions utiles propres à maintenir leur fonctionnement dans des conditions normales.
4. Il appartient à la commune d'inscrire ces voies nouvelles, soit au tableau de classement unique des voies communales, et d'en, informer les Services Fiscaux pour mise à jour des documents cadastraux.
5. Dans le cas où la voie transférée constitue, suivant son axe, la limite intercommunale en totalité ou partie, il appartient à la commune de régler les problèmes de gestion et d'entretien de ces sections par convention.
6. Les droits des tiers demeurent réservés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de classement/déclassement des voies exposées ci-dessus.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le déclassement et classement des voies suivantes :

- **déclassement dans le domaine public communal de la RD 41 comprise entre le lieu dit « La Lande du feu » et la ZA du bois de Teillay soit une longueur de 860 m suivant l'axe de la Rd 41, axe qui constitue la limite intercommunale avec Corps-Nuds.**
- **déclassement dans le domaine public communal de la RD 43 comprise entre l'ancien carrefour RD 41/RD 93 et le nouveau carrefour avec la RD 93 soit 145 m.**
- **classement dans le domaine communal d'une partie de la voie nouvelle reliant l'échangeur de la Lande du Feu à Corps-Nuds et l'échangeur de la ZA du Bois du Teillay comprise entre les limites communales soit une longueur de 262 m.**
- **classement dans le domaine communal de la voie nouvelle implantée au sud de la RD 41 actuelle comprise, d'une part, entre la limite de la commune de Corps-Nuds et les entrepôts Bertin et d'autre part, entre les entrepôts Le Calvez et le giratoire dénivelé coté sud de l'échangeur de la ZA du Bois de Teillay soit respectivement une longueur de 200 m et 298 m.**
- **transfert effectif à compter du 1^{er} octobre 2012.**

8- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2011

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2011.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FORET DU THEIL ALIMENTATION EN EAU POTABLE

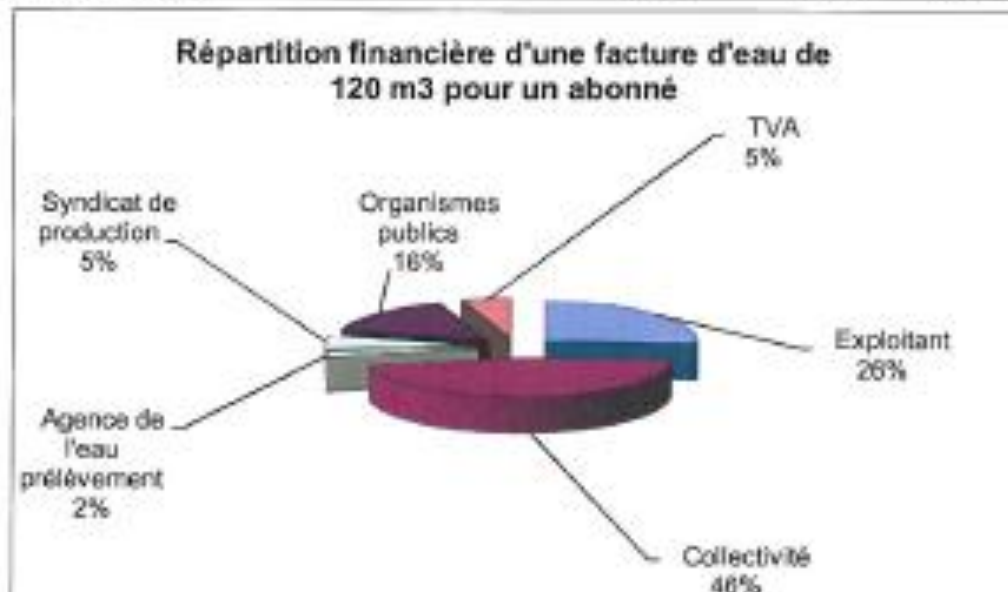
Evolution du tarif de l'eau en euros

BRIE

Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant (euros HT)			
Part fixe : abonnement ordinaire	30,0600	15,6000	-47,47%
Tranche N° 1 de 0 à 200 m3	0,9530	0,5430	-43,02%
Tranche N° 2 de 201 à 1 000 m3	0,8520	0,5430	-36,27%
Tranche N° 3 de 1 001 à 6 000 m3	0,7240	0,5430	-25,00%
Tranche N° 4 de 6 001 à 10 000 m3	0,7240	0,5430	-25,00%
Tranche N° 5 de 10 001 à 150 000 m3	0,4840	0,5430	12,19%
Part de la collectivité (euros HT)			
Part fixe : abonnement ordinaire	51,6800	51,6800	0,00%
Tranche N° 1 de 0 à 200 m3	0,7580	0,7580	0,00%
Tranche N° 2 de 201 à 1 000 m3	0,5820	0,7580	30,24%
Tranche N° 3 de 1 001 à 6 000 m3	0,5820	0,7580	30,24%
Tranche N° 4 de 6 001 à 10 000 m3	0,4470	0,7580	69,57%
Tranche N° 5 de 10 001 à 150 000 m3	0,4470	0,7580	69,57%
Tiers (euros)			
TVA %	5,50%	5,50%	0,00%
Agence de l'eau prélèvement ou préservation des ressources en eau	0,0540	0,0570	5,56%
Organisme public (redevance pollution)	0,1800	0,2480	37,78%
Organisme public (modernisation des réseaux)	0,1050	0,1520	40,74%
Syndicat de production	0,1200	0,1400	16,67%

Composantes de la facture d'un abonné domestique de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	144,44	80,96	-43,95%
Collectivité	142,64	142,64	0,00%
Agence de l'eau prélèvement	6,48	6,84	5,69%
Syndicat de production	14,4	16,8	16,67%
Organismes publics	34,56	48	38,89%
Total HT	342,52	295,24	-13,80%
TVA	18,84	16,24	-13,80%
TOTAL euros TTC	361,36	311,48	-13,83%



➤ **Décision :**

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

9- CCPRF : rapport d'activités 2011

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2011 établi par la Communauté de Communes, ainsi que le compte administratif, conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ A pris acte de ce rapport qui sera mis à disposition du public en Mairie.

10- Questions et informations diverses

- Salle Multifonctions : point sur attribution subventions

Espace SM°	Organisme subventionnable	Montant Taux	Délibération sollicitant la subvention	Date de la demande	Montant des travaux déclaré HT	Montant sollicité	Décision	Montant attribué Taux
E N F A N C E	CAF 35			date limite 1ère demande 03/10/11	387 663 €	124 358,70 €	dde examinée le 12/06/2012	85 209,00 €
		30%		2de dde modif. 03/03/12	596 172,97 €	178 851,89 €		lettre de notifiat° envoyée courant août
	Pays de Vitré			date limite 30/06/2013				
	Montant min. pouvant être obtenu		DCM n°2 du 05/03/2012	dossier envoyé le 22/06/12	596 172,97 €	24 000,00 € max		
	CCPRF			date limite: à faire pour octobre				
	30% du montant plafond de la dépense subventionnable (150 000€HT) soit 45 000€		DCM du 26/03/2012 à refaire (plus détaillée) (CM de septembre)	A FAIRE		montant maxi: 45 000,00 €		
Enfance et SM°	CG 35 FST			date limite fin octobre 2012				
	plafond : 1000€ HT/m² max: 110 000€		à passer (CM de septembre)	A FAIRE		montant maxi: 110 000,00 €		
SM°	Région - Eco-Faur²			date limite 15/06/2012				
	25% du montant HT des trvx plafonné à 100 000€		DCM du 21/05/2012	dossier envoyé le 15/06/12	1 097 663.00 €	100 000,00 €		
SM°	CCPRF			date limite: 11 août 2012				
	30% du montant plafond de la dépense subventionnable (300 000€HT) soit 90 000€		DCM du 26/03/2012 à refaire (plus détaillée) CM du 30/07/2012	A FAIRE		montant maxi: 90 000,00 €		
C A N T I N	Etat - Préfecture DETR			date limite 29/02/12 dde du 28/02/2012	671 277,33 €	240 000,00 €	lettre du 21/06/2012	240 000,00 €
	600 000€ HT maxi 40%		DCM n°2 23/01/2012		(montant corrigé le 09/03/12)			définitif que si trvx débutent en 2012
TOTAL						787 851,89 €		325 209,00 €

- **Coteau Sud 3 : point sur les travaux**

- SEMAINES 28 à 30 = TERRASSEMENTS
- SEMAINES 34 à 37 = RESEAU EU EP
- SEMAINES 38 à 41 = RESEAU AEP / TEL / FIB OPT
- SEMAINES 43 = Réseau BT extérieurs au lotissement
- SEMAINES 43 à 44 = EMPIERREMENTS PRIMAIRES
- SEMAINES 44 à 47 = RESEAUX BT
- SEMAINES 48 à 49 = EMPIERREMENTS DE BASE ET BICOUCHES
- 7 Décembre 2012 = Achèvement des travaux de première Phase.

- **Contrats de territoire 2011/2015 : projets**

Thématique	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant HT de l'opération en €	Précisions/remarques
TOURISME	Achat de terrains pour la réalisation de sentiers de randonnée	Commune de Brie	2012/2013	30 000,00 €	
ENVIRONNEMENT	Amélioration performance énergétique des bâtiments communaux : réfection des menuiseries/isolation/cgt mode de chauffage des salles de l'ancienne école	Commune de Brie	2012-2013	100 000,00 €	ABANDON
ENVIRONNEMENT	Amélioration performance énergétique des bâtiments communaux : isolation salle communale (futurs locaux mairie)	Commune de Brie	2014	54 000,00 €	
CLSH	Centre des Loisirs Sans Hébergement 172 m²	Commune de Brie	2012	596 172,97 € (Foncier/Travaux/VRD/ Honoraires)	
Enfance/Jeunesse	Salle Jeunesse Espace jeux pour maternelle	Commune de Brie	2015	250 000,00 €	

- **Salle Multifonctions : date de publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour les lots infructueux**
Date de parution le 01/08/2012 si possible.
- **Brie de France** : voir pour une subvention exceptionnelle
- **Journée Pique-Nique fin juin** : faut-il continuer ? à réfléchir pour 2013
- **Date prochaine réunion CCAS** : le 06 septembre 2012
- **Date réunions Commission Sport Loisirs Culture** : le 29 août 2012 à 19h00 et 20h30
- **Date prochain Conseil Municipal** : le 10 septembre 2012
- **Argent de Poches** : 7 participants en juillet et 4 pour août
- **Logements communaux** : studio à louer et T3 à louer

Séance levée à : 00h00

Prochaine séance le : 10/09/2012